

N° 469
SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1983.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN NOUVELLE LECTURE

rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires culturelles.)

L'Assemblée nationale a modifié, en nouvelle lecture, le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 91, 204 et in-8° 71 (1982-1983).
2^e lecture : 315, 385 et in-8° 137 (1982-1983).
453 et commission mixte paritaire : 454 (1982-1983).
Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1411, 1464 et in-8° 356.
2^e lecture : 1592, 1610 et in-8° 416.
Commission mixte paritaire : 1660.
Nouvelle lecture : 1661, 1665 et in-8° 426.

Audiovisuel.

.....

Article premier.

..... Conforme ..
.....

Article premier *quater*.

..... Conforme ..
.....

Article premier *quinquies*.

..... Suppression maintenue ..
.....

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 juin
1983.*

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.